

47	03/06/2013	BE 0423.898.710	11	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.

13148.00159

CONSO 1.1

NA 1.	Date du depot	N°	P.	U.	D.	CONSO 1.
-------	---------------	----	----	----	----	----------

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ^{(i) (e)}: **SOLVAC**.....

Forme juridique : **Société Anonyme**.....

Adresse : **Rue de Ransbeek** N° : **310** Bte :

Code postal : **1120** Commune : **NEDER-OVER-HEEMBEEK**.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de commerce de : **Bruxelles**.....

Adresse Internet ⁽ⁱⁱⁱ⁾: <http://www.>

Numéro d'entreprise

0423.898.710

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du

14/05/2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période
du

01/01/2012

au

31/12/2012

Exercice précédent du

01/01/2011

au

31/12/2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non⁽¹⁾

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEURS D'ENTREPRISES ayant contrôlé les comptes consolidés

Voir comptes annuels SOLVAC SA

(éventuellement suite aux pages CONSO 1bis, 1ter

Sont joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées : 11 Numéro des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)


Bernard de Laguiche
Administrateur délégué

Jean-Pierre Delwart
Président

Etats financiers consolidés

Solvac Groupe

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2013. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent. L'information relative aux parties liées requise par l'IAS 24 se trouve dans le chapitre relatif à la « Corporate Governance ».

Compte de résultats consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2011	2012
Résultat de la participation mise en équivalence	(1)	78	180
Charges opérationnelles		-1	-1
Plus value s/réalisation de titres		0	0
Charges sur emprunts	(2)	-5	-5
Résultat net		72	174
Résultat net par action de base et dilué (EUR)	(3)	4,7	11,4

Etat consolidé du résultat global

MILLIONS EUR	NOTES	2011	2012
Résultat net		72	174
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		-2	4
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		2	1
Ecarts actuariels sur les régimes de retraites à prestations définies	(4)	-27	-116
Ecarts de conversion		13	-37
Quote part dans les autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence		-14	-148
Résultat global		58	26

Tableau consolidé des flux de trésorerie

MILLIONS EUR	NOTES	2011	2012
Charges opérationnelles		0	-1
Variation des impôts		0	2
Variation du fonds de roulement	(5)	-26	-2
Dividendes reçus de Solvay		78	79
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		52	78
Acquisition de titres Solvay		-1	-2
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-1	-2
Augmentation de capital		0	0
Acquisition d'actions propres		-2	-1
Variation des emprunts	(6)	47	-1
Intérêts payés		-5	-5
Dividendes payés	(7)	-91	-69
Flux de trésorerie des activités de financement		-51	-76
Variation nette de trésorerie		0	0
Trésorerie à l'ouverture		0	0

Les notes suivent les états financiers

Bilan consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2011	2012
ACTIF			
Actifs non courants: participations mises en équivalence	(1)	2 277	2 237
Goodwill		341	342
Participations mises en équivalence hors goodwill		1 936	1 895
Actifs courants: créances court terme	(8)	31	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Total de l'actif		2 308	2 268
PASSIF			
Capitaux propres	(9)	2 143	2 103
Capital		138	138
Réserves		2 005	1 965
Passifs non courants: dettes financières à long terme	(2)	110	110
Passifs courants		55	55
Dettes financières à court terme	(6)	47	46
Dettes fiscales		4	6
Autres passifs court terme		4	3
Total du passif		2 308	2 268

Etat consolidé des variations des capitaux propres

MILLIONS EUR	NOTES	CAPITAL SOCIAL	ACTIONS PROPRES	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVES*	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES)
Valeur comptable au 31/12/2010		138		173	2 017	-142	2 186
Résultat global					72	-14	58
Dividendes					-69		-69
Acquisition/vente d'actions propres	(10)		-2				-2
Variations de périmètre et autres					-30		-30
Valeur comptable au 31/12/2011		138	-2	173	1 990	-156	2 143
Résultat global					174	-148	26
Dividendes					-69		-69
Acquisition/vente d'actions propres	(10)		-1				-1
Variations de périmètre et autres					4		4
Valeur comptable au 31/12/2012		138	-3	173	2 099	-304	2 103

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire en page 10 du rapport de gestion

Annexe aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans la préparation des états financiers consolidés sont les suivantes:

1. Référentiel comptable

Solvac (la « Société ») est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention de 31% de Solvay.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

IFRS TEL QU'ADOPTÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes et Interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2012

- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir – Transferts d'actifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011)

Normes et interprétations émises, mais pas encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2012

- IFRS 9: *Instruments financiers et les amendements liés* (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015)
- IFRS 10: *Etats financiers consolidés* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 11: *Partenariats* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 12: *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 13: *Evaluation de la juste valeur* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IAS 27: *Etats financiers individuels* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IAS 28: *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Améliorations aux IFRS (2009-2011) (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1: *Première adoption des IFRS – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1: *Première adoption des IFRS – Emprunts publics* (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 7: *Instruments financiers: informations à fournir – Compensation d'actifs et de passifs financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12: *Etats financiers consolidés, Partenariats et informations à fournir – Dispositions transitoires* (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27: *Etats financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d'investissement* (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 1: *Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012)
- Amendements à IAS 12: *Impôts sur le résultat – Impôt différé: Recouvrement des actifs sous-jacents* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 19: *Avantages du personnel* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 32: *Instruments financiers: présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRIC 20: *Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)

L'application des autres normes et interprétations nouvelles et amendées ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés de la société. Néanmoins, l'application future de ces dispositions par Solvay est détaillée dans son rapport annuel.

2. Consolidation

Le Conseil d'Administration estimant que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, la participation dans Solvay S.A. a été intégrée dans les états financiers consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette méthode prend en compte la part de Solvac S.A. dans les états financiers du Groupe Solvay, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvay (voir le rapport annuel de Solvay). Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale à la date d'acquisition.

3. Information sectorielle

Etant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvay sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

4. Dépréciation d'actifs

A chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, afin de déterminer l'étendue de l'éventuelle dépréciation.

5. Instruments financiers

La société n'est pas soumise à des risques significatifs sur ses instruments financiers dans la mesure où:

- Solvay est une entreprise associée mise en équivalence et ne constitue donc pas un actif financier couvert par la norme IFRS7;
- les autres actifs financiers (créance sur Solvay et trésorerie) représentent un montant non significatif sur lequel le risque de crédit est négligeable;
- les dettes financières sont à taux fixe.

Emprunts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

6. Enregistrement des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable. Les produits d'intérêts sont inscrits au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

7. Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvac dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvac), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2012 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvac.

Sur base d'éléments quantitatifs et qualitatifs, le Conseil d'Administration estime que celle-ci est supérieure à la valeur comptable de la participation de sorte qu'aucune dépréciation ne doit être actée à la clôture de l'exercice.

Notes sur les états financiers consolidés

(1) Participations mises en équivalence

Il s'agit de la participation de 31% que Solvac détient dans Solvac S.A. (après déduction des actions propres détenues par Solvac Stock Option Management).

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 2 237 millions EUR (dont 342 de goodwill et 1 895 de valeur hors goodwill). Evaluée au cours de bourse du 31 décembre 2012, elle se monte à 2 795 millions EUR.

Les variations du goodwill sont les suivantes:

MILLIONS EUR	2011	2012
Valeur au 1^{er} janvier	342	341
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	-1	1
Valeur au 31 décembre	341	342

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes:

MILLIONS EUR	2011	2012
Valeur au 1^{er} janvier	1 979	1 936
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	2	2
Résultat (*)	77	180
Distribution	-78	-79
Autres variations des capitaux propres	-44	-144
Valeur au 31 décembre	1 936	1 895

* En 2012, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvac, hors part des tiers, s'élève à 180 millions EUR (2011: 77 millions EUR). En 2012, la quote-part de Solvac dans le résultat « Discontinued Operations » s'élève à -12 millions EUR comme en 2011.

Les états financiers consolidés abrégés du groupe Solvac sont les suivants:

MILLIONS EUR	2011	2012	2012
		RETRAITÉ	
Total des actifs	19 437	19 462	18 328
Total des dettes	12 784	12 814	11 732
Chiffre d'affaires	8 109	7 459	12 435
Résultat Net	247	247	584

(2) Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont stables et s'élève à 110 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis). Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac: soit un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2017; coût fixe de 3,85%) et un emprunt de 60 millions EUR (échéance 2015; coût fixe de 3,99%). Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 5 millions EUR pour l'exercice 2012.

(3) Résultat net par action

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre de titres Solvac se monte à 15 267 881 actions à fin 2012 et à 15 281 741 à fin 2011.

(4) Résultat global

En 2011, le Groupe Solvac a décidé de modifier la méthode d'évaluation des provisions sociales IAS19. A la place d'amortir les gains et pertes actuariels par le compte de résultats (appelé la méthode corridor), ils sont à présent directement reconnus en fonds propres. Les capitaux propres ont été retraités depuis le 1/1/2010.

(5) Variation du fonds de roulement

Il s'agit principalement du remboursement du compte courant auprès de Solvac.

(6) Dettes financières à court terme

Il s'agit d'un emprunt « Straight Loan » contracté le 21/12/2012 de 46 MEUR (échéance le 21/01/2013; coût fixe de 0,76% l'an) permettant de financer le solde de dividende payé le 27 décembre 2012 et de rembourser le compte courant auprès de Solvac.

(7) Dividende distribué

Les dividendes distribués durant la période se montent à 69 millions EUR comprenant l'acompte de dividende 2012 payé le 25 octobre 2012 (41 millions EUR) et le solde de dividende 2012 payé le 27 décembre 2012 (28 millions EUR).

(8) Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte de dividende à recevoir de Solvac.

(9) Fonds propres

Les informations concernant le capital et les titres sont reprises dans les annexes aux comptes statutaires. Les fonds propres totaux à fin 2012 se montent à 2 103 millions EUR et comprennent des imputations directes en fonds propres négatives de 304 millions EUR. Ces dernières proviennent des écarts de conversion et mises à valeur de marché des instruments financiers de Solvac.

(10) Actions propres

Solvac a acquis 13.860 actions propres en vue d'annulation pour un montant de 1,29 million EUR.

(11) Instruments financiers

MILLIONS EUR	2011		2012	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat - lors de la comptabilisation initiale	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat - détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0
Prêts et créances (inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie)	31	31	31	31
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat - lors de la comptabilisation initiale	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat - détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Passifs financiers évalués au coût amorti (inclut les dettes commerciales)	161	164	160	173

Pour les prêts et créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (110 millions EUR, voir note 2) est inférieure à leur juste valeur (estimée à 123 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur.

(12) Relations avec les administrateurs de la société consolidante

Rémunérations et pensions: les mandats d'administrateurs sont exercés à titre gratuit.

Avances et crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée: le compte courant avec Solvay S.A. (solde nul à fin 2012) est rémunéré en faisant référence au taux de financement interne applicable au sein du Groupe Solvay (Euribor augmenté d'un spread).

(13) Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres: mise en gage de 1 691 961 titres Solvay en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 185 millions EUR.

(14) Liste des sociétés consolidées

Groupe Solvay mis en équivalence.

Rapport du Commissaire

à l'assemblée générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Solvac SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2012, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total de l'actif mentionné dans le bilan consolidé s'élève à 2.268 million EUR et le bénéfice consolidé de l'exercice s'élève à 174 million EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que

de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Solvac SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 1^{er} mars 2013
Le commissaire
DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Eric Nys